



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260113-260113_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° 260113_008

OBJET : FINANCES : ACCORD DE PRINCIPE POUR GARANTIE PARTIELLE D'EMPRUNT – ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT DEUX FLEUVES SENIORS ET AUTONOMIE

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TREIZE JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

PRESENTS : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absent : Cyril D'IPPOLITO

Secrétaire élu pour la session : Hervé LASSABLIERE

Vu les articles L.2252-1, L.2252-2 et L.2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'entreprise Sociale pour l'Habitat Deux Fleuves Sénior et Autonomie a sollicité la commune de Chazelles-sur-Lyon pour une garantie partielle d'emprunt en vue du financement de la construction d'une résidence autonomie de 65 logements située Boulevard Péronnet à Chazelles-sur-Lyon.

Les emprunts d'un montant total de 8 625 654 €uros seront contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la CARSAT, conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT	%
Subvention Conseil départemental 42 ou CNSA	175 000€	1,90
Subvention CARSAT	100 000€	1,09
TOTAL des subventions	275 000€	2,99
Prêt PLS	2 963 985€	32,21
Prêt PLS foncier	1 728 349€	18,79
Prêt CARSAT	1 900 000€	20,65

TOTAL Prêts	8 625 654€	93,75
Fonds propres	300 000€	3,26
Total financements	9 200 654€	100

Etant entendu que le Département de la Loire est sollicité pour garantir à hauteur de 50% le remboursement de ces prêts, la commune de Chazelles-sur-Lyon est sollicitée pour octroyer une garantie pour les 50% restants, soit 4 312 827€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la garantie d'emprunt d'un montant de 4 312 827 € pour la construction d'une résidence autonomie par l'entreprise sociale pour l'habitat Deux Fleuves Senior et Autonomie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Hervé LASSABLIÈRE



